

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 1^{er} octobre (01/10/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Any DELCHER, **Adjoint**,
M. Bernard MOUILLERAC (représenté par Madame Claudine MATALA), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

03 – 01 octobre 2020

3. Election d'un représentant de la Commune au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin Moissac

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles R.6143-1 et suivants,

Vu le courrier de l'Agence Régionale de Santé reçu à la Mairie le 04 septembre 2020 demandant l'actualisation des membres siégeant dans les Conseils de Surveillance des Etablissements de Santé.

Considérant que le Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac est un établissement de santé de ressort intercommunal. A ce titre, son Conseil de Surveillance est composé de quinze (15) membres (article R.6143-1 du Code de la Santé Publique)

Il convient donc d'élire un représentant au Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Castelsarrasin-Moissac.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

ARTICLE 1 : de procéder au vote à main levée pour la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Castelsarrasin-Moissac

Adopté à l'unanimité.

ARTICLE 2 : après appel à candidatures, il est procédé au vote du représentant.

A l'issue des opérations de dépouillement, les résultats sont les suivants :

Se porte candidat : M. Romain LOPEZ.

A obtenu :

M. LOPEZ Romain 27 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme CAVALIE)

4 abstentions de vote : Mme HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO.

M. Romain LOPEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé représentant de la Commune auprès du Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Castelsarrasin-Moissac.

L'élection a donné les résultats ci-après :

**A ETE ELU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CASTELSARRASIN-
MOISSAC :**

M. ROMAIN LOPEZ

Pour copie conforme
Moissac le 05 octobre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ